



230.1110 f. 1.14 .pdf

Assurance D&O

L'assurance responsabilité civile des organes pour les PME

Les directeurs et les autres organes de votre entreprise (directors and officers – D&O) sont soumis à une responsabilité légale. Cette dernière stipule qu'ils sont responsables des dommages qui découlent de leurs actions ou omissions si celles-ci sont considérées comme un manquement à leurs devoirs. Cette responsabilité étant personnelle et illimitée, elle affecte donc également la fortune personnelle.

La solution: notre assurance responsabilité civile des organes

Grâce à notre assurance D&O, la fortune personnelle des responsables de votre entreprise est protégée dans tous les cas. Nous prenons à notre charge les frais de défense en cas de procédure civile ou pénale ainsi qu'en cas de prétentions injustifiées, et nous payons les dommages-intérêts découlant de prétentions justifiées. L'assurance D&O protège la fortune personnelle de manière idéale au vu des actions en justice intentées de plus en plus fréquemment par les actionnaires, propriétaires d'entreprise, créanciers (y compris les employés), fournisseurs et autorités.

Étendue des prestations

- Protection juridique en affaires pénales
- Protection des organes sociaux ayant quitté l'entreprise
- Couverture d'assurance automatique pour les nouvelles filiales
- Frais de réputation
- Prétentions des employés

- Renonciation à l'exception de la faute grave
- Avance des frais de défense
- Couverture mondiale (à l'exclusion des États-Unis et du Canada)

Qui est assuré?

L'assurance est conclue par la société pour ses dirigeants et organes passés, présents et futurs. Il s'agit notamment de tous les membres du conseil d'administration, de la direction et de l'organe de contrôle interne. Les organes comparables d'associations, de coopératives, de sociétés à responsabilité limitée et de fondations sont également couverts. Les personnes qui disposent d'importants pouvoirs de décision, mais qui ne sont pas nommément désignées en tant qu'organe, sont également assurées.

Les avantages en un coup d'œil

- Assistance complète pour toutes les actions en responsabilité possibles
- Protection efficace de la fortune personnelle de tous les organes de la société
- Indemnisation des prétentions justifiées
- Défense contre les prétentions injustifiées
- Simple et parfaitement adaptée aux besoins de PME

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.ch

 **Baloise**
Assurances

Situations typiques donnant lieu à des actions en responsabilité

→ Pierre Dubois a démissionné il y a trois ans de sa fonction de directeur dans une entreprise de construction régionale, qui traversait à cette époque une période difficile. À sa grande surprise, il reçoit maintenant une lettre d'un avocat: il lui est reproché d'avoir caché le problème trop longtemps et d'avoir ainsi provoqué des frais de restructuration inutilement élevés, dont il doit maintenant répondre.

Résultat: la procédure se termine par un compromis, dont les coûts sont pris en charge par l'assurance D&O.

→ L'architecture informatique que le responsable de projet avait choisie, s'est avérée inadaptée. Le projet a donc dû être repris à zéro. Une action en dommages-intérêts est intentée à l'encontre de l'ancien responsable de projet pour manque de diligence.

Résultat: les prétentions en dommages-intérêts sont considérées comme partiellement fondées. L'assurance D&O paie la créance.

→ Jean Calcul était convaincu d'avoir trouvé la perle rare en la personne de son nouveau comptable. Mais cela s'est avéré être une erreur: le collaborateur en question était en réalité complètement dépassé par la situation. Il en résulte maintenant des rappels d'impôts pour un montant supérieur aux liquidités de la société. Jean Calcul en est tenu pour responsable: il avait délégué trop de responsabilités au comptable.

Résultat: les avocats mis à disposition par l'assurance D&O parviennent à débouter le plaignant de sa demande au motif que les prétentions avancées sont injustifiées. Dans le cas contraire, l'assurance aurait payé.

→ À la suite d'un appel d'offres public, l'un des soumissionnaires non retenus porte plainte contre les organes de la société. Il ressort clairement de la procédure qui s'ensuit que l'offre en question était bel et bien la meilleure. Il a donc droit à des dommages-intérêts en raison de la non-obtention du marché.

Résultat: l'assurance D&O paie la somme arrêtee.

Notre produit D&O vous garantit une bonne sécurité. Demandez votre offre dès aujourd'hui.

Votre sécurité et celle de votre entreprise nous tiennent à cœur.

Et nous vous le démontrons par exemple avec:

- les offres de nos partenaires pour les risques de débiteur et de sécurité des données
- la couverture des préjudices de fortune consécutifs à la violation des lois sur la protection des données

Informations plus détaillées sur www.baloise.ch
